



Mairie  
de  
VIGNOUX SUR BARANGEON

Tél : 02.48.51.51.11.  
Fax : 02.48.51.53.30.  
mairie@vignoux.fr

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

20 décembre 2010

CONVOQUE LE 13 décembre 2010-

Secrétaire BEHAL Jean-Pierre

Lecture du compte rendu précédent adopté sans observation

### ORDRE DU JOUR

#### **1° PRÉSENTATION DE MARCHANT FLORIAN (NOUVEL INGÉNIEUR EN ASSAINISSEMENT)**

Suite au départ de Louis Chastang le 31 octobre dernier (voir réunion du 10 novembre), Monsieur le Maire présente au conseil municipal Monsieur Marchant Florian qui a repris le poste laissé vacant le 6 décembre dernier, et qui avait postulé en mars dernier suite au départ de l'ingénieur en place. Il est titulaire d'un master professionnel « gestion de l'environnement et traitement des eaux », option gestion et ingénierie des eaux et de l'environnement (Diplômes acquis à l'université de Limoges). Il vient de Niort où il a travaillé 6 mois en CDD dans un bureau d'études. Après un tour de table pour répondre aux questions des conseillers, ceux-ci lui souhaitent la bienvenue dans notre commune.

#### **2° CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Présentation au conseil municipal de l'avenant n°1 qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011, relatif à la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif conclue le 28 janvier 2010. **Missions du conseil général** : suivi régulier des dispositifs d'épuration, assistance dans la programmation des travaux, aide à la gestion du service assainissement. **Modalités d'intervention** : Pour chaque intervention du Service de l'Eau, un courrier sera envoyé à la collectivité au moins 15 jours avant et une personne devra être présente sur le site (élu ou agent). **Comptes rendus de visites** : A chaque visite, le service de l'Eau établit un rapport dans lequel sont notés les résultats des observations, les conseils et recommandation donnés au préposé, les modifications proposées, une conclusion sur le fonctionnement de la station et les recommandations de travaux à mener. **Rapports annuels** : A la fin de chaque année d'activité, le Département établit pour chaque système d'assainissement collectif un rapport annuel dans lequel sont repris les points de compte rendu de visites. Le coût de cette prestation sera facturé comme suit : population DGF 2009 de Vignoux x tarif 2011 (soit 0.43€/habitant/an, soit pour l'année 2011 : 2127 habitants x 0.43€ = 914.61 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

### **3\* OPÉRATION D'IMPLANTATION SUR LA ZAC DE « LA LANDETTE » DE LA SOCIÉTÉ J.C.L ENVIRONNEMENT.**

Auparavant, cette entreprise était installée sur Vierzon (Bas de Grange). Cette entreprise, dont le projet est basé sur des principes écologiques a pour but le traitement du bois pour la menuiserie extérieure, les salles de bains et les cuisines, sans faire de déchets. Le système est le traitement thermique du bois qui est traité à haute température. Cette société emploie actuellement 5 personnes et envisage sur ses perspectives de développement, un effectif de 10 personnes dans un délai de 3 ans. La SEM VIE a souhaité favoriser l'implantation de cette société sur notre commune dont l'investissement représente la somme de 270 000€ HT pour lequel la SEM VIE a contracté un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour la somme de 240 000€ d'une durée de 15 ans au taux maximum de 4.5%. Compte tenu de l'incidence de cette opération en terme de développement économique pour notre commune, la SEM VIE, nous sollicite pour la garantie de cet emprunt à hauteur de 50% (120 000€). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ne souhaite pas se porter garant pour cet emprunt, estimant que la commune cautionne déjà l'entreprise Lisi Aérospace et que notre capacité de cautionnement est déjà atteinte.

### **4\* DÉLIBÉRATIONS DIVERSES APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Présentation d'un tableau listant les voies communales. La proposition est faite d'intégrer dans le domaine public, des voies privées acquises par la commune et devenues voies privées communales. La commune contactera Philippe Blanchais, géomètre pour l'établissement d'un document d'arpentage.
- Demande par la CCVF des Villages de la Forêt pour la réflexion d'une mise en place d'un SPANC intercommunal. Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis négatif à cette demande considérant que ce service public créé en 2001 au service de la commune (collectif et non collectif) désorganiserait et mettrait en péril, l'emploi créé.
- Monsieur le Maire propose à son conseil municipal le renouvellement de la convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2011. La commune de Vignoux concède à l'association SBPA de Marmagne, la mise en fourrière des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune. Le coût pour la commune sera de 0.12€/habitant soit la somme de 249.60€
- Dissolution du Budget du presbytère de Vignoux : Suite à la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2009 décidant de la clôture du budget de la commune de Vignoux. Il est demandé au receveur municipal de procéder à la réintégration de l'actif et du passif du budget dissout dans le budget principal de la commune.
- Monsieur Jean Claude Léger, conseiller municipal, délégué de notre commune auprès du SIAEP de Vignoux présente aux conseillers le compte rendu annuel du prix et de la qualité du service de l'eau potable du service public, comme le stipule le CGCT dans son article L.2224-5 Durant l'exercice 2009, il n'a pas été signalé de problèmes majeurs sur le service de l'eau potable. Le nombre d'habitants desservis par ce service d'élève à 4736 ce qui correspond à 2385 abonnés (+ 5.44% par rapport à 2008). 5 réservoirs desservent actuellement 5 communes adhérentes au Syndicat et suivant engagements et conventions, le syndicat achète de l'eau à Mery es Bois et Mehun s/Yèvre, et en vend à la commune de Vierzon.

### **Qualité de la ressource :**

31 analyses Physico-chimiques ont été effectuées sur l'année 2009, il n'y a pas eu de non-conformité sur la ressource. La qualité de l'eau distribuée aux abonnés du service est globalement satisfaisante. Monsieur Poubeau signale que sur l'année 2009, 21 fuites d'eau ont été constatées sur les canalisations, 8 sur des branchements et 61 au compteur.(idem à 2008). Le prix moyen pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> est de 1.74€ plus la redevance de pollution domestique. Monsieur Léger informe ses collègues que le mercredi 19 janvier, les membres du SIAEP sont invités par Véolia pour visiter leurs installations et de la présentation d'un nouveau projet « radio relève ». Ce système permet la relève des compteurs à partir d'un véhicule, et de détecter les fuites et accessoirement certains types de fraude.

- Décisions modificatives à faire sur le budget communal : 13 000€ de l'article 6554 à l'article 6411 et 12023.12€ de l'article 2313 à l'article 204158.
- Les loyers communaux augmenteront au 1<sup>er</sup> janvier de 2011 de 0.57% suivant l'indice INSEE
- Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers municipaux d'un courrier de Monsieur LYKO Cyrille, sollicitant l'autorisation de continuer d'exploiter la parcelle communale cadastrée AI 89 d'une superficie de 4HA 71A 20 CA au lieu-dit « Communal du creux Renaud » au 1<sup>er</sup> novembre 2010, suite à la cessation d'activité agricole de sa mère LYKO Maryse, pour raison de retraite au 31 octobre 2010. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande aux mêmes conditions accordées à Madame LYKO Maryse.
- Renouvellement de la convention relative à la prise en charge d'une partie des frais de cantine pour une élève de notre commune en CLIS à l'école du château de Mehun s/Yèvre.
- Monsieur le maire présente un devis du SDE 18 concernant le remplacement des projecteurs encastrés devant la Mairie. La participation financière qui nous sera demandée par le SDE 18 sera calculée sur la base de 50% du montant HT soit le somme de 1 450.58€
- Dans le cadre du Pays de Vierzon, la commune de Vignoux va présenter un dossier concernant la construction d'un terrain multisports (coût du projet 250 000€). La première tranche concernant l'acquisition de terrains sera demandée sur le contrat de Pays 2007/2011 pour obtention d'une subvention de la Région. Le service des domaines a été contacté pour faire une évaluation financière de ce terrain.

### **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe son conseil de l'appel d'offre (MAPA) lancé pour l'aménagement sécuritaire de la RD30. Les offres devront parvenir à la mairie pour le mercredi 5 janvier 2011.
- L'A.D.M.R (association Loi 1901) sollicite une salle municipale 2 fois/mois pour y tenir une permanence et y recevoir le personnel travaillant pour l'association. La salle des associations étant disponible pour les créneaux demandés, le conseil donne un avis favorable pour le prêt de cette salle.
- Demande d'un particulier pour acquérir dans la ZAC « la Landette », un terrain d'une superficie d'environ 3500m<sup>2</sup> afin d'y faire de l'élevage et y construire sa maison d'habitation. Avis négatif du conseil municipal soulignant que la parc d'activité « la Landette » a une vocation industrielle et non agricole. Réponse lui sera faite en ce sens.

- Lecture d'un courrier du Conseil général nous informant que notre commune est désormais couverte par les services « atout 18 » (internet pour tous). Des documents sont à la disposition de toute personne à la mairie pour information donnant la marche à suivre pour bénéficier de cette prestation.
- Par courrier, la CCVF nous informe que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle n'aura plus besoin de nos ripeurs chaque semaine lors du ramassage des ordures ménagères.

Séance levée à 21h30